

Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 17 février 2022

Etaient présents : Tous les membres en fonction sauf M. Eric REES, et M. Dominique MARZIN

Le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour concernant le loyer du logement au 1^{er} étage de l'école.

Les conseillers n'émettent aucune observation et donnent leur accord.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021.

Le compte-rendu de la séance du 16 décembre 2021, qui a été adressé aux membres du Conseil Municipal avant la séance de ce jour, ne suscite aucune observation particulière et est adopté à l'unanimité.

LOYER LOGEMENT 1^{ER} ETAGE DE L'ECOLE

Le Maire rappelle à l'assemblée que les loyers des logements communaux ont été réévalués lors de la séance du 16/12/2021.

Il souhaiterait définir le loyer du logement au 1^{er} étage de l'école, mais sans le garage.

Le Conseil Municipal, après délibération, fixe le loyer mensuel à 600 euros.

CHAUFFAGE LOGEMENT 1^{ER} ETAGE DE LA MAIRIE

Le Maire informe les conseillers qu'il a contacté plusieurs entreprises pour ce qui concerne le système de chauffage du logement au 1^{er} étage de la Mairie. En effet, le chauffage électrique actuellement en place n'est plus assez efficace.

Il propose une solution de chauffage par climatisation avec gaines au grenier et grilles de soufflage au plafond de chaque pièce de l'appartement.

Trois devis sont parvenus au secrétariat de la Mairie.

Le résultat de la consultation est le suivant :

- Entreprise Pierre Ruckly : 16 440 euros TTC
- Entreprise Electricité Vincent Verrhiest : 12 968,72 euros TTC
- Entreprise LD Sarl : 12 544,92 euros TTC

Les solutions ont été étudiées dans leur aspect technique et sont équivalentes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide d'effectuer ces travaux et retient la proposition de l'entreprise LD Sarl pour un coût de 12 544,92 euros.

CREATION D'UN POSTE D'AGENT CONTRACTUEL

Le conseil Municipal décide de créer un poste d'agent contractuel pour permettre l'embauche ponctuelle de jeunes majeurs durant les congés scolaire d'avril-mai et de juillet-août.

PROJET DE FUSION DES CONSISTOIRES REFORMES DE L'EGLISE PROTESTANTE

Le Maire fait la lecture du courrier du 20/01/2022 reçu de la Préfecture du Haut-Rhin.

Le conseil synodal de l'EPRAL (Eglise Protestante Réformée d'Alsace et de Lorraine) a étudié l'opportunité et la faisabilité d'une fusion des consistoires de Bischwiller, Strasbourg et Sainte-Marie-Aux-Mines.

Le nouveau consistoire issu de cette fusion prendrait le nom de « consistoire de Strasbourg » et aurait son siège à Strasbourg.

La mise en œuvre de cette fusion nécessite la modification de l'ordonnance du 26/10/1899 fixant les circonscriptions des consistoires protestants. Dès lors, il y a lieu de consulter les conseils municipaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré émet un avis favorable à cette fusion.

VOYAGE SCOLAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire présente la demande de subvention du collège Alice Mosnier de Fortschwihr. En effet, pour valoriser le choix de certains élèves de se présenter comme délégué de classe et valoriser leur engagement, le collège de Fortschwihr leur propose un voyage de 2 jours à Paris avec visite du Sénat et de l'Assemblée nationale.

Le coût total du voyage s'élève à 100 euros par élève. Trois élèves concernés font partie de la commune.

Le collège sollicite la commune pour une subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une subvention exceptionnelle de 50 euros par élève soit 150 euros en totalité.

PROGRAMME DES TRAVAUX FORESTIERS 2022

Après avoir pris connaissance du programme d'action pour 2022, de l'état de prévision de coupes pour 2022, du devis des travaux pour 2022, et de l'état d'assiette 2023, élaborés par l'Office National des Forêts,

Considérant le manque d'information de l'Office National des Forêts, le Maire ayant demandé à plusieurs reprises un entretien avec le responsable du triage, demande restée sans réponse.

Le Conseil Municipal, à la majorité décide,

- De ne pas approuver le programme des travaux forestier 2022
- Sollicite la venue du responsable du triage de l'Office National des Forêts pour une réunion avec la commission forêt de la commune.

BUREAUX ELECTIONS

Les bureaux pour les élections présidentielles du 10 avril 2022 et de 24 avril 2022, ainsi que pour les élections législatives du 12 juin 2022 et du 19 juin 2022 ont été constitués.

DROIT DE PREEMPTION, URBANISME, CONSTRUCTION

URBANISME, CONSTRUCTION

Les demandes suivantes ont été examinées :

Déclaration préalable :

- Monsieur HAUMESSER Jean Julien, 21 rue Principale : Ravalement façades

- Commune Baltzenheim, rue des Jardins : Clôture jardin partagé

DIVERS ET COMMUNICATIONS

Le Maire fait part des remerciements de la ligue contre le cancer pour la subvention communale versée en 2021.

Il fait part à l'assemblée des remerciements de M. Guy DANNER et Mme Christiane DANNER pour le cadeau de Noël fait aux aînés.

Remerciements aussi de Madame Valérie PECHEY pour le témoignage de sympathie de la commune lors du décès de son mari, M. Alain PECHEY.

La prochaine Journée citoyenne aura lieu le 04/06/2022. La commission en charge se réunira le 02/03/2022 afin de définir les travaux et la gestion de la journée.

L'inauguration de l'église après les travaux aura lieu le 01/05/2022 à 10h00, en présence de Monseigneur KRATZ Christian. Le verre de l'amitié sera pris en charge par la commune et le conseil de fabrique.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21h15.

Le Maire : Sébastien FRECHARD